

**Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos de l'article du journaliste Gaétan Pouliot, intitulé *Qui ne croit pas à la version officielle du 11 Septembre?*, mis en ligne sur ICI Radio-Canada.ca le 10 septembre 2016.**

## LA PLAINTE

Le 19 septembre 2016, M<sup>me</sup> Julie Lévesque porte plainte contre un article du journaliste Gaétan Pouliot, publié quelques jours plus tôt sur ICI Radio-Canada.ca sous le titre : *Qui ne croit pas à la version officielle du 11 Septembre?*<sup>1</sup>

Elle estime que ce texte où elle est présentée comme une militante du « mouvement pour la vérité sur le 11 Septembre » ne respecte pas les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada (NPJ<sup>2</sup>), en particulier les valeurs d'exactitude, d'équité, d'équilibre et d'impartialité, et qu'il contrevient au mandat du radiodiffuseur de servir l'intérêt public, de refléter la diversité et d'agir de façon responsable.

« Le journaliste Gaétan Pouliot a écrit des faussetés, a déformé mes propos et m'a mal citée. Par ailleurs, il omet de mentionner des informations importantes et insinue que mon discours repose sur des croyances, alors qu'il repose sur des faits avérés qu'il n'a même pas pris la peine de vérifier et/ou de mentionner », dit la plaignante.

Elle soutient par ailleurs que le texte « mine ma crédibilité en tant que journaliste indépendante en m'associant à des groupes nébuleux avec lesquels je n'ai rien à voir et en laissant entendre que mes affirmations constituent des "thèses conspirationnistes (qui) nous font perdre du temps et nous donnent de mauvaises habitudes de recherche de la vérité". Pire encore, l'article suggère que je cause "du tort à la "conversation démocratique" ».

Je dois mentionner ici que la plainte de M<sup>me</sup> Lévesque est inhabituellement détaillée, comptant six pages de texte. Ses nombreux échanges subséquents avec le service de l'Information et sa demande de révision ajoutent une vingtaine de pages au dossier. Je vais donc résumer les principaux arguments au cœur de ce différend pour éviter que cette révision ne se perde dans des voies de traverses. Le mandat de l'ombudsman est de déterminer si les NPJ de Radio-Canada ont été respectées, pas d'enquêter sur les événements du 11 septembre 2001.

### 1. Le choix de l'illustration accompagnant l'article

L'article web est coiffé d'un dessin montrant « l'œil de la Providence » surplombant les tours jumelles du World Trade Center. Le graphique est animé, de sorte que l'œil se trouvant à l'intérieur d'un cadre en forme de pyramide se déplace d'un côté et de l'autre tout en clignotant.

---

<sup>1</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2016/9/11-septembre-2001-complot-verite/>

<sup>2</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Pour la plaignante, il s'agit « d'une image trompeuse m'associant à des théories du complot », car ce symbole n'a « non seulement aucun lien avec mes propos, mais aucun lien non plus avec le 11 septembre 2001 ».

Rappelons que l'œil de la Providence, que l'on retrouve sur le dollar américain, est souvent associé aux francs-maçons, à la société secrète des Illuminati (ou Illuminés de Bavière) et, par extension, à de multiples théories du complot entourant les instigateurs d'un « Nouvel ordre mondial ». Comme le fait remarquer M<sup>me</sup> Lévesque, ce symbole est l'image principale qui illustre la page de l'encyclopédie en ligne Wikipédia traitant des théories du complot. Or, dit-elle, « je ne fais partie d'aucun "cercle conspirationniste" » et, « lors de l'entrevue » avec le journaliste de Radio-Canada, il n'a jamais été question de l'œil de la Providence (...) ».

## **2. Le choix des termes « théorie du complot », « complotiste » et « conspirationniste »**

M<sup>me</sup> Lévesque affirme qu'à propos du 11 Septembre, « je constate des faits et je pose des questions, point à la ligne ». Or, dit-elle, le gouvernement américain a caché plusieurs choses à la population au sujet de cet attentat, par exemple en disposant des débris des tours effondrées ce qui, dit-elle, équivaut à « faire disparaître la preuve ». Elle mentionne aussi le secret entourant le rôle présumé joué par l'Arabie saoudite dans l'affaire et les « 28 pages secrètes » du rapport officiel de la Commission sur le 11 Septembre.

« Affirmer que le gouvernement américain nous cache des informations n'est donc pas une simple croyance » ou une tentative de faire croire que « les détenteurs du pouvoir (politique ou autre) pratiquent la conspiration du silence pour cacher des vérités », soutient-elle.

« En qualifiant ma position de théorie du complot et de thèse conspirationniste, le journaliste a induit le lecteur en erreur et nuï à ma réputation » (de journaliste indépendante)», écrit M<sup>me</sup> Lévesque, qui y voit la preuve d'un « parti pris du journaliste pour la position adverse, un manque de respect pour mon point de vue, ainsi que des préjugés à mon endroit ».

## **3. Des citations « inexactes », des « omissions » et des « mensonges »**

Inexactitude/mensonge :

L'article laisse entendre « que je nie en bloc les événements du 11 septembre 2001 », ce qui est « complètement faux », écrit la plaignante :

« Je n'ai jamais nié qu'il y a eu des attaques le 11 septembre 2001, que des avions ont percuté les tours jumelles, ni que les tours se sont effondrées. »

Omission :

L'article omet « d'informer clairement les lecteurs que je suis diplômée en journalisme de l'Université de Montréal », un fait qui, écrit M<sup>me</sup> Lévesque, « aurait été essentiel » pour montrer « que je suis (...) formée et qualifiée pour effectuer des recherches et écrire des textes journalistiques basés sur des faits et des sources crédibles ».

La nécessité de bien identifier les intervenants, plaide-t-elle en évoquant une révision antérieure de l'ombudsman, découle de la valeur d'exactitude en permettant que « les auditeurs ou téléspectateurs puissent savoir qui leur parle, dans quelle perspective, avec quelles attaches ».

M<sup>me</sup> Lévesque soutient que le reportage manquait d'équité, car « l'angle de la couverture est systématiquement défavorable » et que le journaliste a fait preuve de « parti pris pour la position adverse » par l'emploi d'une image associée aux théories du complot.

Elle estime que le reportage a aussi manqué à la valeur d'équilibre par « une absence totale de respect envers mon point de vue » comme le démontre l'utilisation fréquente de termes péjoratifs tels que « théories du complot », « thèses conspirationnistes » et « cercles conspirationnistes ».

Enfin, la plaignante affirme que le reportage a manqué à la valeur d'impartialité en se fondant « non pas sur des faits mais bien sur (un) préjugé » qui consiste à présenter la remise en question de la version officielle des événements du 11 septembre 2001 comme étant la « théorie du complot la plus tenace de notre époque ».

En conséquence, M<sup>me</sup> Lévesque demande que l'ombudsman reconnaisse que l'article en cause porte atteinte à sa réputation et qu'il lui accorde un droit de réponse.

## LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 12 octobre 2017, M. Pierre Champoux, directeur des Opérations numériques, a répondu à la plaignante au nom du service de l'Information de Radio-Canada en écrivant que l'objet du reportage de Gaétan Pouliot était de chercher à « comprendre les raisons pour lesquelles, 15 ans après les événements, des gens persistent à mettre en doute la version officielle des attentats du 11 septembre 2001. Il ne s'agit pas d'un portrait de votre personne ».

À propos de l'utilisation de l'œil de la Providence dans l'illustration du texte, Radio-Canada l'explique « parce qu'il s'agit d'un symbole associé aux théories du complot et par sa présence sur la monnaie américaine aux États-Unis ». Il ne faut pas y voir une référence directe à M<sup>me</sup> Lévesque, dit la réponse, « pas plus que le "Qui" du titre, d'ailleurs, qui se veut très général ». Ainsi, le « Qui ne croit pas à la version officielle du 11 Septembre? » est vraiment une question, « pas une accusation », écrit M. Champoux.

Après avoir écouté l'enregistrement des 45 minutes d'entrevue accordée par M<sup>me</sup> Lévesque au journaliste, M. Champoux soutient que « nulle part y êtes-vous mal citée. Vos propos n'y sont pas déformés et je ne relève aucune fausseté. (...) Il va de soi que vos propos n'ont pas été repris intégralement mais notre article leur donne quand même une généreuse place (...) ».

En ce qui concerne l'utilisation des expressions « théorie du complot » ou « thèse conspirationniste », la réponse de Radio-Canada persiste et signe :

« En contestant "la version officielle", ce qui est évidemment votre droit, vous allez contre le courant officiel, voire dominant, et laissez entendre que le gouvernement américain nous cache des choses, que des médias comme la BBC savaient que la tour 7 du WTC s'effondrerait, etc. En tout respect, M<sup>me</sup> Lévesque, cela relève de la "théorie du complot", que l'expression vous plaise ou non. »

Les propos de M<sup>me</sup> Lévesque ont été « rapportés avec doigté et respect », écrit M. Champoux, rappelant qu'on « souligne même "l'honnêteté" avec laquelle vous clamez que "(les) questions (du Mouvement pour la vérité sur le 11 Septembre) sont légitimes" ».

Quant à l'omission de faire mention du diplôme d'études en journalisme de la plaignante, M. Champoux estime que « si cela n'est pas sans intérêt, je ne vois pas en quoi ce détail est essentiel dans le contexte. Surtout (...) lorsque l'on interprète aussi librement que vous semblez le faire les grandes valeurs d'exactitude, d'équité, d'équilibre, d'impartialité et d'intégrité qui nous guident au quotidien ».

Il conclut sa réponse par ces mots :

« Vous êtes manifestement plus militante que journaliste et c'est votre droit le plus strict. »

## LA DEMANDE DE RÉVISION

Dans les jours qui ont suivi la réponse de Radio-Canada, M<sup>me</sup> Lévesque a écrit plusieurs courriels à Pierre Champoux dans le but de débattre avec lui de tel ou tel aspect des événements du 11 septembre 2001, et exigeant qu'il réfute certaines des « preuves » qu'elle évoque à l'appui de sa thèse, et qui démontrent, dit-elle, « qu'il ne s'agit pas de théories du complot ». Devant le refus répété de M. Champoux de s'engager dans cette avenue, la plaignante a réclamé une copie intégrale de l'enregistrement de l'entrevue qu'elle avait accordée au journaliste Gaétan Pouliot, de manière à pouvoir juger par elle-même si, comme le dit M. Champoux, elle a été citée correctement dans l'article. Cela a donné lieu à un long échange épistolaire, M. Champoux soutenant que les journalistes ne partagent pas leur « matériel de cueillette », alors que M<sup>me</sup> Lévesque en exigeait la production, se disant « certaine à 99 % que mes propos n'ont pas été rapportés correctement » et demandant en conséquence d'avoir accès « à la preuve », soit « ma propre voix ». Les arguments de Radio-Canada qu'elle qualifie d'« absurdes » n'ont pas convaincu la plaignante qui a finalement conclu que « votre refus porte fortement à croire que vous ne voulez tout simplement pas me remettre une copie de l'enregistrement puisqu'il prouve que j'ai été mal citée ».

Finalement, le 29 octobre, M<sup>me</sup> Lévesque m'a écrit pour me demander d'entamer la révision de sa plainte, se disant « totalement insatisfaite », « offensée » et « choquée » par la réponse de Radio-Canada. Elle estime que toutes ses critiques de l'article en cause « s'appuient sur des faits, preuves à l'appui, et une analyse documentée et détaillée du contenu de l'article et de l'image qui l'illustre ».

Revenant sur cette image, elle écrit :

« L'œil de la Providence qui chapeaute l'article est là pour illustrer le dollar américain, selon lui (Pierre Champoux). Où dans l'article parle-t-on d'argent ou d'économie? Nulle part. Selon moi, cette image représente les théories de conspiration. Parle-t-on de théories de conspiration dans l'article? Oui, c'est le sujet principal. »

M<sup>me</sup> Lévesque profite de cette demande de révision pour faire valoir ses compétences en matière d'analyse de textes, décrivant dans le détail sa formation académique et ses six années passées au « Centre de recherche sur la mondialisation où ma tâche principale consistait à lire et analyser l'actualité, ainsi qu'à critiquer la propagande dans les médias dominants occidentaux, surtout la propagande de guerre ».

## LA RÉVISION<sup>3</sup>

### Introduction

Je l'ai mentionné plus haut, le mandat de l'ombudsman est de déterminer si les NPJ de Radio-Canada ont été respectées, pas d'enquêter sur les événements du 11 septembre 2001. Je m'en tiendrai donc, autant que faire se peut, à ce que dit et montre l'article, et à la démarche journalistique qui le justifie ou non.

### Valeurs en cause

La plainte de M<sup>me</sup> Lévesque évoque la plupart des valeurs fondamentales<sup>4</sup> des NPJ de Radio-Canada – soit l'exactitude, l'équité, l'équilibre et l'impartialité – de même que plusieurs des éléments inscrits dans la mission du diffuseur public, soit servir l'intérêt public, refléter la diversité et agir de façon responsable. Pour aider à la compréhension de cette révision, je crois utile de rappeler ici les définitions de ces termes, telles qu'inscrites dans les NPJ :

#### ***Exactitude***

« Nous recherchons la vérité sur toute question d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire.

Les techniques de production que nous utilisons servent à présenter nos contenus d'une manière claire et accessible. »

#### ***Équité***

« Au cours de la collecte d'information et dans nos reportages, nous traitons les personnes et les organismes avec ouverture et respect.

Nous sommes conscients de leurs droits. Nous les traitons sans parti pris. »

#### ***Équilibre***

« Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

<sup>3</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

<sup>4</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent. Nous nous assurons également de présenter ces points de vue dans un délai raisonnable. »

### ***Impartialité***

« Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public. »

### ***Servir l'intérêt public***

« Notre mission est d'informer, de révéler, de contribuer à la compréhension d'enjeux d'intérêt public et d'encourager la participation des Canadiens à notre société libre et démocratique. »

### ***Refléter la diversité***

« Nous tenons à refléter fidèlement l'éventail des expériences et des points de vue des Canadiens. Nos informations doivent être pertinentes aux yeux des citoyens, quelles que soient leurs origines, perspectives et croyances, tout en étant conformes à nos valeurs.

Nous nous engageons à refléter les diversités régionales et culturelles du pays et à favoriser le respect et la compréhension entre les régions. »

### ***Agir de façon responsable***

« Nous sommes conscients des conséquences de notre travail journalistique et de notre devoir d'honnêteté auprès des auditoires. Nous n'hésitons pas à corriger une erreur, si nécessaire, ni à effectuer un suivi lorsqu'une situation évolue de façon importante. (...) »

### ***Étude des griefs***

Je vais d'abord me pencher sur la question de l'exactitude des citations de la plaignante, telles que rapportées dans l'article de Gaétan Pouliot, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'un prérequis au reste de cette révision. Les paroles qu'on lui attribue ont-elles été vraiment prononcées et rapportées fidèlement? On pourra ensuite examiner ce qu'il en est de leur interprétation et de leur présentation.

J'ai écouté attentivement l'enregistrement sonore de cette entrevue réalisée à distance, M<sup>me</sup> Lévesque habitant maintenant en Chine où elle travaille comme professeur d'anglais. La qualité de l'enregistrement laisse à désirer à certains moments, mais je peux témoigner que chacune des citations de ses propos se retrouvant dans l'article est rigoureusement exacte. J'ajouterais qu'elles ne sont pas seulement textuellement exactes, mais qu'elles sont présentées de manière tout à fait conforme au contexte dans lequel elles ont été exprimées. Il est évident que tout reportage ou tout article doit choisir quels extraits retenir et, donc, exclure le reste du matériel recueilli en entrevue.

Dans le cas présent, il m'apparaît que la sélection faite par Gaétan Pouliot était tout à fait représentative des propos de M<sup>me</sup> Lévesque sur la question faisant l'objet de son reportage, et que l'article lui a donné un espace approprié pour faire valoir son point de vue. Donc, non, elle n'a pas été mal citée et s'il y a des faussetés ou des déformations dans le texte, elles ne proviennent pas d'une quelconque manipulation des déclarations attribuées à la plaignante sous forme de citations mises entre guillemets.

### **Le sujet du reportage**

Avant de poursuivre, il m'apparaît important de rappeler quel était l'objet du reportage, car il semble y avoir dans l'esprit de la plaignante une certaine confusion à ce propos. Sa plainte originale parlait d' « un article de Gaétan Pouliot à mon sujet »; elle disait que « le "Qui" dans le titre (du reportage) se référ(ait) uniquement à moi »; quant à l'illustration montrant l'œil de la Providence, elle ajoutait que « je suis (...) la seule personne nommée associée à cette image et à ce qu'elle représente ».

C'est un fait que M<sup>me</sup> Lévesque est la seule personne nommée dans ce reportage « qui ne croit pas à la version officielle du 11 Septembre », pour reprendre le titre coiffant l'article<sup>5</sup>. Cela n'en fait pas pour autant le « sujet » du reportage. Par analogie, imaginons un texte portant sur les conséquences de vivre avec une maladie comme le diabète, et dans lequel un journaliste ferait intervenir trois intervenants : une personne diabétique, un médecin et un nutritionniste. On ne pourrait pas dire que l'article « porte sur » l'individu atteint de diabète : cette personne agirait plutôt comme témoin de la situation ou de la problématique qui consiste à vivre avec le diabète. De la même manière, tous les propos tenus par le médecin et le nutritionniste sur les troubles reliés à la maladie ne devraient pas être interprétés comme s'appliquant à ce témoin ou à sa situation personnelle précise. Je note d'ailleurs que dans sa demande de révision, la plaignante semble se rendre elle-même à cette interprétation quand elle écrit :

« Parle-t-on de théories de conspiration dans l'article? Oui, c'est le sujet principal. »

Je dois ici lui donner raison : elle n'est pas le sujet principal du reportage.

Comme le dit son titre, le texte s'intéresse aux théories de conspiration concernant les attentats du 11 Septembre et, tel que l'écrivait Pierre Champoux, il a pour objectif de chercher à « comprendre les raisons pour lesquelles, 15 ans après les événements, des gens persistent à mettre en doute la version officielle ». C'est pourquoi, en plus de la plaignante qui se décrit elle-même comme une « militante pour la vérité sur le 11 Septembre » qui considère que la version officielle « n'a aucun sens », le journaliste Gaétan Pouliot a fait appel à l'expertise de deux autres intervenants : Vincent Boucher, spécialiste de la politique américaine et Normand Baillargeon, philosophe reconnu pour son esprit critique et sa capacité à débusquer les sophismes et faux raisonnements.

<sup>5</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2016/9/11-septembre-2001-complot-verite/>

## **Le choix des termes « théorie du complot », « complotiste » et « conspirationniste »**

Je note d'abord que l'on retrouve seulement deux endroits dans le texte où l'un de ces termes est utilisé en lien avec la plaignante. Dans le premier cas, ce lien est indirect, dans le second, il s'agit de nier son existence.

La première occurrence est la suivante :

« Julie Lévesque évoque de nombreuses preuves incriminantes : des arguments qui jouent en boucle depuis des années dans les cercles conspirationnistes. »

Ma première constatation est que le journaliste semble donner du crédit à la thèse de M<sup>me</sup> Lévesque en ne mettant pas entre guillemets les mots « preuves incriminantes » ou en ne prenant pas la précaution de lui attribuer cette expression. Cela n'est pas conforme à la thèse voulant qu'il ait un parti pris contre la plaignante. Ensuite, j'ai examiné quelques-unes de ces « preuves » évoquées par M<sup>me</sup> Lévesque, qui prennent souvent la forme de vidéos mises en ligne sur le web, et il m'apparaît tout à fait justifié d'affirmer qu'elles circulent dans « les cercles conspirationnistes » dont, en fait, elles proviennent et qu'elles alimentent.

La deuxième occurrence est encore davantage révélatrice du soin qu'a pris le journaliste Gaétan Pouliot de traiter la plaignante équitablement, en ce qu'elle lui permet d'exprimer son désaccord avec ceux qui seraient tentés de la décrire comme une adepte des théories de conspiration. Il écrit :

« D'ailleurs, elle n'aime pas être taxée "d'adepte de théorie du complot" et de "conspirationniste". Pour elle, cela n'a rien à voir puisque les faits sont de son côté. »

Cela dit, et malgré toutes les précautions qu'a prises Gaétan Pouliot, il est indéniable que le lecteur de l'article en retiendra que M<sup>me</sup> Lévesque est une adepte de l'une ou l'autre théorie du complot concernant les événements du 11 Septembre et que c'est la raison pour laquelle elle se retrouve dans ce reportage qui propose, en amorce, une « incursion dans la théorie du complot la plus tenace de notre époque ». Après avoir écouté son entrevue, lu certains de ses articles sur le sujet et regardé certaines des « preuves » qu'elle avance sur la question, j'estime en effet justifié d'associer M<sup>me</sup> Lévesque aux adeptes des théories du complot, bien qu'elle rejette cette idée. J'admets qu'il y a une part de subjectivité dans le choix des étiquettes : ainsi une personne qui se considère simplement économe pourra être vue par ses proches comme étant radine. Une autre qui se considère rigoureuse pourra être décrite par les autres comme inflexible. C'est une question de perspective. Dans le cas présent, il m'apparaît indéniable que la plaignante défend l'idée que les attentats du 11 Septembre ne peuvent être expliqués et compris à partir de la version officielle, et qu'elle juge à tout le moins plausible l'hypothèse voulant qu'ils seraient le résultat d'une action orchestrée par des forces occultes haut placées. C'est bien la possibilité d'un complot ou la thèse d'une conspiration qui animent sa réflexion. La plaignante a beau expliquer qu'elle ne fait que « poser des questions », ce n'est pas le cas. Qu'on en juge par les trois affirmations suivantes :



- Elle déclare à Gaétan Pouliot : « C'est fort probable qu'il y avait des éléments à l'intérieur de l'appareil, soit l'appareil gouvernemental, soit les services de renseignement, ça se peut qu'il y avait des gens qui étaient au courant qu'il allait y avoir les attaques. »
- Elle ajoute à propos des auteurs de l'attentat, soit les 19 terroristes qui ont détourné quatre avions dont deux se sont incrustés dans les tours, que « l'histoire des 19 *highjackers* (...) les faits ne concordent pas avec cette théorie-là ».
- Parlant du groupe Ingénieurs et architectes pour la vérité sur le 11 Septembre, elle affirme : « Je suis convaincue à 100 % qu'ils ont raison. » Or, ce groupe prétend que la troisième tour à s'être effondrée ce jour-là (à 17 h 21), soit la tour numéro 7, ne s'est pas écroulée parce qu'elle avait été rongée par un incendie pendant 7 heures ou que sa base avait été affaiblie par l'écrasement des deux immenses tours voisines, mais qu'elle a plutôt été l'objet d'une démolition contrôlée, et donc que des explosifs y ont été placés à des endroits stratégiques sous le nez des autorités ou par elles. La thèse conspirationniste veut que l'édifice devait être démolit de manière à détruire les « plans du 11 Septembre » qui s'y trouvaient : le bâtiment, l'un des plus sécurisés de la ville, abritait la principale antenne new-yorkaise de la CIA, des bureaux du ministère américain de la Défense et des Services secrets, de même que le centre de coordination des mesures d'urgence du maire. Interrogée par Gaétan Pouliot sur les raisons d'une démolition orchestrée des trois tours par explosifs, M<sup>me</sup> Lévesque répond : « Il faut voir ce qu'il y avait dans ces tours-là. »

En conséquence, je ne peux donner raison à la plaignante lorsqu'elle écrit qu' « en qualifiant ma position de théorie du complot et de thèse conspirationniste, le journaliste a induit le lecteur en erreur », qu'il a « pris parti (...) pour la position adverse » ou « manqué de respect pour mon point de vue ». Je crois plutôt que son point de vue démontre qu'elle est une adepte de la thèse conspirationniste.

### **L'illustration du reportage**

C'est le graphiste Antoine Garcia-Suarez qui a conçu l'illustration du texte web. On y retrouve quatre dessins qui évoquent le questionnement, la manipulation, le doute et le mystère en mettant en scène, chaque fois, la silhouette des deux tours jumelles qui, ironiquement, forment le chiffre 11, le jour de leur destruction. Dans l'un de ces dessins, on voit un avion suspendu à des fils s'approchant des tours, comme s'il s'agissait d'une marionnette manipulée par une main invisible. On comprend qu'on nous présente une métaphore jouant avec l'idée d'un contrôle extérieur des auteurs de l'attentat. Le dessin que conteste la plaignante est celui qui se trouve en haut de l'article, où les tours jumelles sont surmontées par l'œil de la Providence, animé pour l'occasion, comme s'il cherchait la vérité de gauche à droite et n'arrivait pas à la trouver. Il est vrai que cet œil se trouvant à l'intérieur d'une forme pyramidale de laquelle émanent des rayons de lumière, est associé à la société secrète des Illuminati et à la franc-maçonnerie, mais il est aussi devenu par extension le symbole quasi universel du phénomène des théories du complot. Comme le mentionne elle-même M<sup>me</sup> Lévesque, c'est ce dessin que l'encyclopédie en ligne Wikipédia a choisi pour illustrer son article sur la « théorie du complot », plus précisément la version de l'œil de la Providence que l'on retrouve sur le billet d'un dollar américain.

Considérant que les tours jumelles du World Trade Center étaient vues par plusieurs comme le symbole le plus achevé de la domination financière américaine sur le monde (ce que clamait d'ailleurs leur nom), et que l'œil de la Providence est associé à des pouvoirs occultes du monde des affaires souhaitant établir un « nouvel ordre mondial », il me semble que ce dessin représente une habile mise en abyme – pour ne pas dire un « clin d'œil » – à propos des théories conspirationnistes sur les attentats du 11 Septembre. Pour les raisons invoquées plus haut établissant que le reportage avait pour objectif de s'interroger sur le phénomène des théories du complot concernant le 11 Septembre et qu'il ne portait pas sur la personne de Julie Lévesque, je ne peux souscrire à la thèse voulant que cette illustration tentait de l'associer personnellement à une thèse conspirationniste particulière, soit celle des Illuminati.

### **Une interprétation inexacte et mensongère**

La plaignante estime qu'un passage de l'article de Gaétan Pouliot laisse entendre de manière inexacte et mensongère « que je nie en bloc les événements du 11 septembre 2001 ». Ce passage est le suivant :

« Pourtant une commission américaine s'est bien penchée sur les événements. Son rapport, publié en 2004, établit la version officielle des attentats. Le 11 septembre 2001, des membres du groupe islamiste Al-Qaïda détournent quatre avions de ligne pour commettre les attaques. Deux d'entre eux percutent les tours jumelles du World Trade Center au cœur de New York, qui s'effondrent. Un autre frappe le Pentagone, alors que le dernier s'écrase en Pennsylvanie.

Une version que refuse d'avalier M<sup>me</sup> Lévesque, qui se décrit comme une "militante pour la vérité". »

M<sup>me</sup> Lévesque affirme que cela est faux :

« Je n'ai jamais nié qu'il y a eu des attaques le 11 septembre 2001, que des avions ont percuté les tours jumelles, ni que les tours se sont effondrées. »

Il est vrai que la formulation de l'article peut porter à confusion. Analysé au premier degré, le texte donne l'impression que M<sup>me</sup> Lévesque « refuse d'avalier » les éléments individuels de la version officielle sur les événements du 11 Septembre tels que décrits dans le texte, soit que « des membres du groupe islamiste Al-Qaïda » ont détourné « quatre avions de ligne pour commettre les attaques »; et que « deux d'entre eux (ont percuté) les tours jumelles du World Trade Center » qui se sont ensuite effondrées; et enfin qu'un autre a frappé le Pentagone et qu'un dernier s'est écrasé en Pennsylvanie.

Or, dit la plaignante, il y a des aspects de cette version officielle qu'elle ne renie pas, soit ceux dont nous avons tous gardé un souvenir impérissable puisque nous les avons vus : il y a eu des attaques le 11 septembre 2001, deux avions ont percuté les tours jumelles, puis les tours se sont effondrées. On remarquera que sa dénégation s'arrête à ces trois éléments.

Elle évite de parler de « détournement d'avions », de « quatre avions », de pirates de l'air « membres du groupe islamiste Al-Qaïda », d'un avion qui aurait frappé le Pentagone ou d'un autre qui se serait écrasé en Pennsylvanie. La réfutation de la plaignante me semble plutôt restreinte aux seuls éléments de la « version officielle » qui sont tellement évidents qu'ils ne peuvent être remis en question par qui que ce soit. Je mentionne au bénéfice de ceux qui ne sont pas familiers avec les thèses conspirationnistes, que certains de leurs adeptes affirment que ce n'est pas un avion qui s'est encastré dans le Pentagone, mais plutôt un missile, et que l'appareil écrasé en Pennsylvanie est un leurre. Quant aux 19 pirates de l'air membres d'Al-Qaïda dont parle la version officielle des événements, on a vu plus tôt que M<sup>me</sup> Lévesque juge que « les faits ne concordent pas avec cette théorie-là ».

Ainsi, bien que je doive admettre que je n'arrive pas à saisir le fond de la pensée de la plaignante sur ce dernier aspect, je constate qu'elle réfute en effet la version officielle des événements du 11 Septembre telle que décrite dans l'article, sans pour autant nier le fait que ces événements ont eu lieu.

### **L'atteinte à la réputation de la plaignante**

M<sup>me</sup> Lévesque estime qu'en l'associant à la « théorie du complot », l'article de Gaétan Pouliot a nui à sa réputation de journaliste indépendante. Je ne partage pas cet avis pour plusieurs raisons. D'abord, la plaignante se décrit elle-même comme une « militante » : peu importe la cause, cela me semble incompatible avec la fonction journalistique. Ensuite, parce que ses propres déclarations, citées plus haut, permettent raisonnablement de la considérer comme une adepte de la théorie du complot, qu'elle se voit ainsi ou non. Enfin, parce que j'estime que le texte de Gaétan Pouliot fait preuve d'une grande retenue dans l'utilisation des qualificatifs lorsqu'il est question de M<sup>me</sup> Lévesque. Je dirais même qu'il la présente avec un respect exemplaire. Qu'on en juge par ces extraits : « elle est convaincue »; « elle a fait sa propre enquête »; « elle est confiante et intarissable »; « avec aplomb »; « convaincue à 100 % »; « discours passionné » en faveur d « un mouvement qui se fait salir depuis 15 ans » alors que « ses questions sont légitimes, se défend-elle avec beaucoup d'honnêteté »; « j'ai des convictions »; « elle garde espoir : "la vérité finit toujours par se savoir" ».

### **Omission de mentionner sa formation en journalisme**

La plaignante estime qu'il « aurait été essentiel » que l'article de Gaétan Pouliot mentionne qu'elle est « diplômée en journalisme de l'Université de Montréal » pour montrer qu'elle est « qualifiée pour effectuer des recherches et écrire des textes basés sur des faits et des sources crédibles ».

Je note que l'article mentionne qu'elle « a travaillé comme journaliste et chercheuse pour un média alternatif » et qu'elle « a fait des études universitaires en langues et en sciences sociales ». En outre, le texte la cite disant :

« Je ne pourrais pas travailler à Radio-Canada, je ne pourrais pas travailler à *La Presse*. J'ai des convictions. Il faudrait que je renie ce que je suis et ce que je sais pour travailler là. »

D'abord, qu'en est-il de sa formation? Dans sa demande de révision, elle précise qu'elle a un diplôme d'études collégiales en langues et lettres, puis un diplôme universitaire de niveau baccalauréat en études allemandes, un certificat en traduction, un certificat en journalisme, des études universitaires en communication, en politique, en cinématographie et des cours d'histoire de l'art, et enfin qu'elle enseigne aujourd'hui l'anglais en Chine après avoir travaillé six ans pour un média alternatif « à critiquer la propagande dans les médias dominants occidentaux ».

J'estime que le certificat en journalisme occupe une place bien limitée dans son parcours académique qui est avant tout dominé par les études en langues. L'obtention d'un tel certificat, contrairement à ce que décrit M<sup>me</sup> Lévesque, n'offre pas la certitude que son détenteur sera sans reproche dans sa démarche journalistique et elle n'est pas garante de la fiabilité de ses sources. Il me semble que la mention de ses années de travail pour un média alternatif et de ses critiques sévères du journalisme pratiqué dans les médias qu'elle qualifie de « dominants » sont d'une plus grande utilité pour permettre au lecteur de comprendre son parcours.

En ce sens, on ne peut évoquer la « nécessité de bien identifier les intervenants » dont j'ai parlé dans une révision précédente pour imputer une faute au journaliste Gaétan Pouliot. La description que fait son article de M<sup>me</sup> Lévesque, bien qu'elle ne mentionne pas son certificat en journalisme, permet tout à fait aux lecteurs de « savoir qui leur parle, dans quelle perspective, avec quelles attaches ».

## CONCLUSION

L'article du journaliste Gaétan Pouliot, publié le 10 septembre 2016 sur ICI Radio-Canada.ca, sous le titre *Qui ne croit pas à la version officielle du 11 Septembre?* et son illustration, respectent les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada. Bien que prise textuellement et par pièces détachées, une phrase puisse prêter à interprétation, on ne trouve dans ce texte ni inexactitude, ni manque d'équité, d'équilibre ou d'impartialité. De plus, l'article est tout à fait conforme au mandat de Radio-Canada, de servir l'intérêt public, de refléter la diversité et d'agir de façon responsable. En conséquence, j'estime que le reportage ne porte pas atteinte à la réputation de la plaignante et je ne vois aucun motif de recommander qu'on lui accorde un droit de réponse.

Guy Gendron  
Ombudsman des Services français  
CBC/Radio-Canada  
Le 6 décembre 2016